

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

**Objet : Saison culturelle 2023 / Contrat départemental « Aide à la diffusion des œuvres » -
Demande de financement**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt octobre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). VANBERLVIET.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée pour la 7ème année consécutive, la Commission Culture et le service culturel de la CCLA proposent une saison culturelle adaptée en développant à la fois une « Culture de proximité » au plus près des habitants (bibliothèques, écoles de musique, festival local, rendez-vous récurrents, etc.) et une « Culture innovante » où l'absence d'équipement culturel est compensée par l'itinérance et l'investissement de lieux à priori non-dédiés à la diffusion culturelle (sites patrimoniaux ou paysagers du territoire) ;

Explique que la saison culturelle, composée de différents temps-forts destinés à la fois aux habitants et visiteurs du territoire, a pour objectif de créer des moments conviviaux et festifs propices aux rencontres et aux découvertes artistiques pour le plus grand nombre et ce toute l'année ;

Propose à l'assemblée de solliciter le soutien du Département de la Savoie au titre du dispositif « Soutien à la diffusion des œuvres (festivals, saisons / programmations culturelles, événements) » à hauteur de 6 000€ pour un montant de dépenses de 32 350 € TTC ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie au titre du dispositif « Soutien à la diffusion des œuvres » à hauteur de 6 000€ pour un montant de dépenses de 32 350,00€ TTC afin de financer la saison culturelle 2023 ;

AUTORISE le Président à signer les différents dossiers de subvention y afférents ;

CHARGE le Président d'engager toute démarche relative à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

